

**Les Cotisations
des adhérents
2019**

Thème 1 :

**Territoire de projets et de financements, animation
générale des dispositifs de développement territorial**

1,00 €/habitant

pour les communautés de communes. Le Conseil Départemental 47 donne la même somme que l'ensemble des communautés de communes regroupées.

236 994 €

Thème 2 :

Grand cycle de l'eau

* GEMAPI : 4,00 €/habitant Bassin versant Lot

* Assistance à maîtrise d'ouvrage GEMAPI :
0,50 €/habitant bassin versant Gne

* Hors GEMAPI défini par l'article L211-7 du Code de l'Environnement (*items
3,4,6,7,9,10,11,12*)

* Animation générale au titre du L211-7

363 732 €

les subventions

Europe – État – Région – Agence de l'Eau – Département...
pour financer les projets votés chaque année.

moyenne 70 %